

L'AUTORISATION, FREIN OU LEVIER POUR L'IMPLICATION EN ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES¹

Patrick ROBO

BÉZIERS

Septembre 2009

RÉSUMÉ :

Un constat : Nous avons observé dans nombre de groupes d'analyse de pratiques professionnelles (APP) une forme de retenue, de gêne liées à l'attitude de participants occupant des rôles différents lors de l'analyse et ce quels que soient leurs âge, genre, fonction, statut, ancienneté dans le métier ou dans le groupe. Ce qui se traduit parfois par du refus ou l'impossibilité de participer, agir, intervenir. Outre le fait d'être source de parasitage et/ou de frein pour l'efficacité de l'analyse, ceci a une incidence évidente sur le degré d'implication dans le groupe et dans l'analyse de certains participants.

Une question : Pourquoi ces participants, dont certains ayant une expertise d'enseignant, d'intervenant, de formateur, d'orateur... ne s'impliquent pas ou peu alors qu'ils possèdent les compétences attendues dans un tel dispositif ?

Une hypothèse : Dans souci constant d'observation et de méta-analyse, nous en sommes arrivés à l'hypothèse que cela, de manière dominante, était lié à un manque ou à une restriction d'**autorisation** extrinsèque et /ou intrinsèque, dans le cadre posé.

Des repérages : Fort de cette hypothèse nous avons commencé à repérer des variables liées à la pratique d'APP groupale, variables dans lesquelles une autorisation semble nécessaire à une implication/participation des acteurs présents. Repérage par rapport à une institution d'appartenance, et aux différents rôles possibles dans ce type de dispositif.

Une tentative de compréhension : A partir de là, nous avons tenté, avec une approche compréhensive (Kaufmann, 1996), d'identifier des facteurs susceptibles d'aider à comprendre ce phénomène de non autorisation, de non implication. Facteurs liés à la personne, au groupe, au dispositif, à l'institution... et en interrelation dans une dimension systémique, interactionniste telle que développée notamment par Watzlawick (1972) et l'école de Palo Alto (Watzlawick, 1981).

Des pistes : A la lumière de ces constats, nous nous sommes autorisés à évoquer des pistes qui pourraient favoriser davantage d'implication dans des groupes d'APP, en permettant à des personnes désireuses de développer leur "savoir analyser" d'être plus présentes dans un groupe, dans l'analyse et, en référence à Ardoino (1993), de devenir davantage acteurs et auteurs de leurs actes, pensée, parole... Ces pistes conduisant vers un nécessaire travail de formation (auto – co – trans) pour accompagner chacun dans une posture de professionnalisation utile au développement de son identité professionnelle et au façonnage d'une meilleure estime de soi.

∴

¹ - *Texte de communication au Colloque des Cahiers du CERFEE et du LIRDEF (EA 3749) - 4&5 septembre 2009 – Montpellier.*

[De l'autorisation](#)
[Tentative de compréhension](#)
[Autorisations extrinsèques](#)
[Autorisations intrinsèques](#)
[Tentative d'explication](#)
[Et après ?](#)
[Références bibliographiques](#)

En réponse à cette question autour de l'Analyse de Pratiques Professionnelles (APP) : *"les personnes s'impliquent-elles différemment selon leur genre, leur domaine d'exercice, leur formation initiale ou continue ou d'autres variables ?"*, j'ai choisi ce qui m'est apparu comme un **facteur-clé** au sein de tous les différents dispositifs d'APP dans lesquels j'ai œuvré depuis une quinzaine d'années, en tant que participant, exposant, observateur, animateur, formateur... que ce soit dans les domaines de l'éducation en formation initiale et/ou continue, de la santé, du social. Ce facteur-clé est **l'autorisation**.

Cette approche vient d'un constat récurrent. En effet j'ai remarqué, entendu, observé, pris en compte, tout particulièrement dans de nombreux groupes d'APP, une forme de retenue, parfois de gêne liées à l'attitude de participants occupant des rôles différents lors de l'analyse et ce quels que soient leurs âge, genre, fonction, statut, ancienneté dans le métier, ancienneté dans le groupe. Ce qui se traduit parfois par du refus ou de l'impossibilité, généralement passagers, à participer, agir, intervenir dans le groupe.

Outre le fait d'être source de parasitage et/ou de frein pour le déroulement et l'efficacité de l'analyse, ceci a une incidence évidente sur le degré d'implication de certains participants. Implication dans le groupe et dans l'analyse.

Se pose alors une autre question : *Pourquoi ces participants, dont certains ayant par ailleurs une expertise d'enseignant, d'intervenant, de formateur, d'orateur... ne participent pas ou peu, ne s'impliquent pas alors qu'ils possèdent les compétences attendues dans un tel dispositif ?*

L'hypothèse dominante qui apparaît dans différents temps et lieux de méta-analyse des dispositifs, est que cela est lié à un manque ou à une restriction d'**autorisations**, dans le cadre posé. Autorisations extrinsèques (être autorisé, autoriser) et /ou intrinsèques (s'autoriser).

Fort de cette hypothèse et pour tenter d'apporter un peu de lumière, j'ai, avec d'autres, repéré un certain nombre de variables liées à la pratique de l'APP, plus particulièrement sous forme groupale, variables dans lesquelles une autorisation semble nécessaire, mais non suffisante, pour un minimum d'implication/participation des acteurs présents. Repérage en particulier par rapport à une institution d'appartenance mais aussi aux différents rôles possibles dans ce type de dispositif (animateur, exposant, observateur, participant).

Avant de porter un regard sur ces variables peut-être est-il nécessaire de s'intéresser à l'Autorisation...

1. De l'autorisation

1.1 Quelle définition ?

Un détour rapide par l'étymologie et quelques définitions peuvent déjà nous éclairer :

Autorisation provient du latin *Auctorizacion*, action d'autoriser, de donner de l'autorité.

Autorité vient de *auctoritas* (capacité de faire grandir) avec le suffixe *-itas* ajouté à *auctor* qui désigne celui qui accroît, qui fait grandir (de *augeo* qui a donné augmenter!).

Autoriser est issu du latin médiéval : *auctorizare* ; de *auctor* : auteur ; de l'ancien français *actorise* : donner autorité à quelque chose, certifier, prouver.

Parmi différentes définitions nous retiendrons ici les suivantes :

- L'autorisation est **l'acte** qui autorise, qui permet mais aussi le résultat de cette action.
- **Action** de donner la possibilité de faire quelque chose, par un accord explicite.

Nous pourrions en retenir l'idée de permission mais aussi celles d'acte et d'action liées à ce terme autorisation, l'idée donc de mouvement, de mise en mouvement, de démarche, d'initiative, de possibilité voire de facilitation... avec cette triade : **autoriser, être autorisé et s'autoriser.**

Nous ne viendrons pas ici sur la définition de l'implication mais peut-être garderons-nous à l'esprit cette double acception : **s'impliquer** et **être impliqué dans/par** une pratique professionnelle, une situation vécue, analysée...

1.2 Des sensibilisations à l'autorisation en éducation formation

Qu'en est-il de l'autorisation du côté des Sciences de l'Éducation ? Jusqu'à ce jour j'ai rencontré peu d'écrits, de travaux liés à ce concept. J'évoquerai ici brièvement quelques réflexions qui accompagnent mon cheminement :

Jacques Ardoino (1990) associe l'autorisation à l'idée d'autorité, de pouvoir de l'un sur l'autre, d'un supérieur sur un inférieur, dans le cadre d'une relation de subordination ou de dépendance et avec "*une référence à des valeurs morales comme fondements d'une légitimité*". Les sujets autorisant et autorisés étant alors le plus souvent agents ou acteurs.

Mais il évoque aussi l'autorisation comme une possible "**autorité personnelle**" qui permet au sujet "*de se faire soi-même son propre auteur (...) c'est-à-dire de décider, en connaissance de cause, des moyens dépendant effectivement de nous comme des principes qui gouverneront notre existence*". Il est alors question de s'autoriser.

J. Ardoino considère cette acception de l'autorisation comme bien plus importante en éducation que la notion d'autonomie et il l'assimile à une démarche, un processus "*entendus comme capacité acquise, conquise autant par le travail et les effets complexes de l'éducation qu'à travers l'expérience de la vie.*"

Pour avoir entendu à plusieurs reprises J. Ardoino parler d'**autorisation** et d'**auteurisation**... en reprenant ses propos, "*Il faut entendre, alors, l'autorisation comme le fait de l'auteur, de celui qui crée, de celui qui réussit à se situer, lui-même, comme étant à l'origine, à la source, de son propre devenir.*" (1992)

Cette approche se recoupe, entre autres, avec celles, cliniques, de Malika Lemdani Belkaïd (2006, p 94) qui évoque à propos du travail biographique "*Une idée force (est)*

sous-jacente : l'autorisation de se dire et de réfléchir sur ce dire, seul et en partage avec les autres", ou celle de Claudine Blanchard Laville (1998, p 45), qui, à propos de dispositifs d'APP, souligne un essentiel à (faire) respecter, "*à savoir de pouvoir instaurer un espace psychique qui autorise chacun à penser sa pratique*". Idée partagée par Mireille Cifali, Florence Giust-Desprairies, Yves de la Monneraye et d'autres auteurs-praticiens de l'APP également de sensibilité psychanalytique, Bernard Pechberty, Jacques Lévine, Francis Imbert... pour ne citer que ceux-là avec qui j'ai eu le plaisir de cheminer.

Ces formes d'autorisation rejoignent encore celle apportée par Nicole Mosconi (2002, p 32) à propos de l'APP qui permet "*d'ouvrir sur l'avenir (...) d'autoriser la créativité*". Donc une dimension heuristique, autrement dit "*l'art d'inventer, de faire des découvertes*" (Litttré).

Évoquer également à cet instant un concept récent, "**l'autorisation noétique**", qui pourrait se définir comme la démarche d'une personne qui s'autorise à un **mouvement réflexif au niveau de l'intellect et de la pensée**. Joëlle Macrez-maurel (2004) la définit comme "*un cheminement de connaissance de soi, un voyage intérieur (et/ou extérieur) durant lequel un processus interne et continu de transformation de Soi démarre lorsque l'individu s'ouvre (suite à un flash existentiel, une prise de conscience de son ignorance et de sa souffrance, ou à un questionnement sur le sens de la vie) à un profond désir de changement et se confronte à l'inconnu, rencontre des archétypes ou symboles lumineux qui le touchent, l'ébranlent et lui dévoilent le réel derrière la réalité, l'esprit derrière la psyché, le monde ontologique derrière le monde des apparences, le monde de l'intelligence derrière le monde de la signification.*"

Nous entrevoyons ici, peut-être en amont de l'autorité personnelle nécessaire pour se faire soi-même selon J. Ardoino, le besoin, sinon le **désir d'ouverture** à soi en vue de (se) changer.

Sans se priver de citer encore Lacan et sa fameuse formule "*On ne s'autorise que de soi-même*", nous pouvons alors nous interroger sur le "*Comment une personne peut s'impliquer en APP en devenant auteur, co-auteur de sa pensée, de son analyse, de sa formation, de son cheminement... en étant autorisé et en s'autorisant ?*"

2. Tentative de compréhension

2.1 Une démarche

A partir de ce questionnement et de cette hypothèse (qui est parfois l'aveu de participants à des groupes d'APP : "*Je ne me suis pas permis de... Je ne me suis pas autorisé à... Je ne me suis pas senti autorisé à...*"), nous avons tenté, avec une approche compréhensive (Kaufmann, 1996), de chercher, d'identifier des variables susceptibles d'aider à commencer à comprendre ce phénomène de non autorisation, de non implication. Variables liées à la personne, au groupe, au dispositif, à l'institution... et non considérées comme des monades mais plutôt en inter-relation dans une dimension systémique et interactionniste telle que développée notamment par Watzlawick (1972) et l'école de Palo Alto (1981). Variables sur lesquelles il pourrait être envisageable, souhaitable (?) d'agir afin que vive, se vive et se développe l'APP.

Ce travail, cette quête ont été menés dans la phase instituée de méta-analyse dans de nombreux G.F.A.P.P.², mais aussi au cours d'entretiens individuels et de travaux de groupes en formation.

2.2 Des variables

L'ensemble, non exhaustif, qui suit, est le fruit de réponses à une première question : "*Qu'est-ce qui est facilitateur ou frein à votre participation effective à un dispositif d'APP ?*" d'où sont ressortis avec des occurrences repérables les termes "**autorisation – s'autoriser – être autorisé – se permettre – oser**". Ce qui a engendré une deuxième question pour repérer des variables possibles : "*Quelles formes d'autorisation favorisent ou non la participation et l'implication dans un GFAPP ?*"

Ainsi sont apparues de nombreuses variables facilitatrices ou frein, liées à l'autorisation et que nous évoquerons ici dans un classement en deux grands chapitres mais également en fonction des divers rôles possibles dans un groupe d'APP.

Il va de soi que ces autorisations selon qu'elles sont ou non mises en œuvre favorisent ou gênent, voire parasitent l'implication des acteurs professionnels en A.P.P.

2.3 Autorisations extrinsèques

Celles qui n'appartiennent pas à l'essence même des personnes mais se rapportent au contexte, aux circonstances, au cadre de fonctionnement. Celles liées à "*la conquête de l'autorisation personnelle (qui) suppose encore sa facilitation par des moyens sociaux appropriés, notamment ceux intéressant la dévolution du pouvoir.*" (Ardoino, 1992) :

2.3.1 Autorisations de l'Institution d'appartenance :

- Autorisations favorisant la mise en œuvre et la participation des professionnels à des dispositifs d'APP en reconnaissant cette dernière comme modalité de formation, d'accompagnement professionnel :
 - Par des textes officiels impulsant, recommandant l'APP
 - Par des dispositifs de formation, du temps alloué, des remplacements éventuels
 - Par la mise à disposition de formateurs formés à l'APP
- Autorisations de responsables hiérarchiques de cette institution qui, convaincus de l'intérêt de l'APP, favorisent la participation de professionnels à de tels dispositifs.

2.3.2 Autorisations du dispositif d'APP :

Nous évoquerons ici des autorisations liées à ce que l'on nomme le **cadre** du dispositif d'APP intégrant des aspects institutionnels (au sens de ce qui est institué, instituant), organisationnels, fonctionnels, réglementaires, éthiques et déontologiques. Cadre mis "au service de la construction d'un espace de pensée" (Blanchard-Laville, 1998, p 52) avec une double dimension : pragmatique et symbolique (Jack Noël, in Blanchard-Laville, Fablet, 1998, p 199). Cadre qui crée un espace autorisant le "JE", "*espace transitionnel*" emprunté à Winnicott (1975, p 25) et souvent évoqué par Jacques Lévine (2000) dans le cadre du Soutien au soutien.

² : Groupes de Formation à l'Analyse de Pratiques Professionnelles - http://probo.free.fr/ecrits_app/ecrits_app.htm

Nous rencontrerons notamment ici :

- Les autorisations de participer à un dispositif, à l'analyse d'une situation, d'une pratique dues à la **clarification des objectifs visés et des modalités** de fonctionnement, d'analyse.
- Celles découlant de la présence active, facilitatrice d'un **animateur compétent, formé** à l'APP, garant du dispositif et de la sécurité des personnes.
- Les autorisations favorisées par les **principes-clés du dispositif** ouvrant au respect mutuel et à la mise en confiance des acteurs : volontariat de participation, régularité, assiduité, confidentialité, non intrusion dans la vie privée, absence de supérieurs hiérarchiques de participants.
- Celles liées au **protocole rigoureux** mais non rigide car **institué et instituant**, avec ses phases successives, structurées, ritualisées qui permettent, toujours sur le principe du volontariat, d'exposer une situation, de questionner, d'émettre des hypothèses de compréhension.
- Toutes les autorisations induites par des **règles de fonctionnement collectivement partagées**, évolutives et donnant :
 - o des droits et libertés... de parler librement dans le cadre adopté ou de ne rien dire, de pouvoir exposer toute situation professionnelle vécue, de prendre des notes anonymées, de ne pas répondre à certaines questions sans avoir à se justifier, de se sustenter si nécessaire (prise en compte du corps avec collations autorisées)...
 - o des devoirs toujours liés au respect des personnes : non jugement ; non conseils ; obligation d'évoquer lors de l'émission d'hypothèses, la fonction, le rôle du professionnel (ayant exposé) et non la personne elle-même, nominativement ; interdiction des apartés ; respect du tour de parole...
- Des autorisations découlant du choix du lieu (neutre) de déroulement de l'APP, de l'organisation de l'espace (chacun voit tous les autres) et de la gestion rigoureuse du temps conduisant à l'essentiel.

2.4 Autorisations intrinsèques

Celles relatives à l'identité, à l'ipséité, à l'intime des personnes en tant que professionnels. A ce niveau nous distinguerons les autorisations liées aux rôles "fonctionnels" d'un dispositif d'APP à savoir, *a minima*, animateur et observateur, puis celles liées aux rôles de simples participants et/ou d'exposants.

2.4.1 Autorisations de l'animateur :

A noter que si l'on considère uniquement l'implication des acteurs en APP dans le seul rôle de participant et/ou d'exposant, il va de soi que nous pourrions classer les autorisations de l'animateur dans une catégorie "extrinsèques aux participants/exposants" car faisant partie du "cadre" et destinées à favoriser l'analyse par, avec les autres.

Nous rencontrerons ici les autorisations que peut (devrait ?) se donner un animateur³ afin de permettre que l'analyse ait lieu, se vive et que chacun soit en sécurité ; ainsi, au-delà des techniques et postures liées aux compétences minimales d'animateur d'APP, il peut s'autoriser à :

- (faire) reformuler ce qui vient d'être énoncé
- relancer le questionnement, les hypothèses
- "interrompre" un participant
- moduler le temps des phases (cadre horaire)
- couper la parole pour intervenir dans son rôle de garant des personnes
- faire évoluer le protocole, le rituel, les règles de fonctionnement... le cadre
- censurer une intervention transgressive
- interpréter sans en faire part ce qui a été dit
- intervenir dans le temps de l'analyse en s'impliquant sans être impliqué
- accompagner, rompre des silences "pesants"
- prendre des décisions imprévues dans l'action
- intervenir dans le temps d'analyse du fonctionnement, du dispositif (meta analyse)
- proposer éventuellement une situation personnelle à analyser (en passant ou non le relai de l'animation)
- interrompre momentanément ou totalement une séance en s'en expliquant, s'il perçoit un "danger" pour la sécurité des personnes
- demander/proposer une co-animation
- se doter et utiliser des "outils" d'animation
- investir une fonction symbolique de "père" garant de l'autorité, de la Loi, tout en privilégiant "*la horde des frères plutôt que le père primitif*" (BALINT, 1960, p 327) mais aussi de "*mère suffisamment bonne*" (Winnicot, 2006) qui permet et favorise le développement de chacun dans un cadre social.
- ...

2.4.2 Autorisations de l'observateur :

Comme précisé pour les autorisations de l'animateur, celles-ci pourraient entrer dans la catégorie "extrinsèques aux participants/exposants".

Si la modalité de fonctionnement d'un groupe d'APP autorise l'activité d'observateur(s), les volontaires pour ce rôle peuvent s'autoriser à :

- choisir leurs mode et moyen d'observation
- participer à l'analyse de la situation évoquée
- être subjectif
- interpréter des phénomènes de groupe, des fonctionnements individuels toujours dans le cadre du respect des personnes
- faire un retour "critique" constructif sur le fonctionnement
- lancer une réflexion sur le fonctionnement
- proposer des évolutions de fonctionnement
- ...

2.4.3 Autorisations de l'exposant :

Rappelons à nouveau le principe du volontariat qui autorise mais n'oblige pas à exposer. Ainsi tout participant peut s'autoriser à :

³ : Étymologiquement celui qui permet le souffle vital, donne la vie...

- revenir sur un vécu professionnel personnel (prise de recul réflexif)
- proposer ce vécu professionnel à l'analyse avec un autre, avec d'autres
- choisir et dire tout ce qu'il souhaite d'une situation dans laquelle il était impliqué en tant que professionnel
- apporter des compléments d'informations dans la phase des questions
- dire ses ressentis, ses émotions professionnels (voire personnels)
- évoquer ses hypothèses interprétatives et/ou de compréhension
- demander à ce que l'on interrompe le processus d'analyse en cours
- reprendre la parole dans la dernière phase de l'analyse pour conclure cette dernière
- ...

2.4.4 Autorisations des participants :

Par participant nous entendons ici tout professionnel qui participe (sans rôle fonctionnel) à l'analyse d'une situation professionnelle présentée par un tiers. A ce titre, pour contribuer à cette analyse il peut s'autoriser à :

- proposer une situation professionnelle, et si elle est retenue à l'exposer (s'exposer) devenant alors exposant.
- ne rien dire, ne faire qu'écouter
- dire "JE" quand il s'exprime
- dire sa pensée
- "*avoir le courage de sa propre bêtise*" selon la formule de Michael Balint (1960)
- s'émanciper d'une forme d'inhibition professionnelle liée aux habitus de certaines professions, notamment l'Éducation nationale
- s'impliquer dans l'analyse sans se sentir nécessairement impliqué dans la situation analysée
- poser des questions à l'exposant
- formuler des/ses hypothèses de compréhension
- s'ouvrir à une approche multiréférentielle telle que développée par J. Ardoino (1993)
- entendre et accepter des points de vue différents des siens
- interagir, inter-réagir avec les autres participants dans le temps de l'émission d'hypothèses et donc alimenter le conflit sociocognitif
- proposer des évolutions de fonctionnement du dispositif
- se porter volontaire pour être observateur, éventuellement animateur une prochaine séance
- ...

3. Tentative d'explication

A partir de ces données recueillies, une question demeure cependant : *Pourquoi, même lorsque les autorisations extrinsèques sont là, pourquoi ces refus ou impossibilités de s'autoriser à intervenir, agir dans un dispositif d'analyse de pratiques (alors que certains des participants s'y autorisent facilement en d'autres lieux, dans d'autres groupes dans d'autres modalités de travail, de formation) ?*

Des réponses possibles ont été apportées lors d'entretiens ; en voici quelques unes :

Cela pourrait être dû à :

- une incompétence liée à un manque d'information, de formation, de préparation, d'entraînement, d'expérience, de vécu relatifs à l'APP ;
- un parasitage dû à la découverte d'un dispositif nouveau, d'un cadre plus ou moins institué, institutionnalisé, perçu comme contraignant quant à la liberté de (se) dire
- un embarras face à la multiréférentialité ;
- une incompréhension de ce qui se passe, se joue-là ;
- une gêne à évoquer sa pratique devant des pairs ;
- une timidité profonde, de l'humilité, de l'inhibition ;
- un manque de confiance en soi ;
- un blocage psycho-affectif ;
- une crainte de "blesser" l'autre qui s'exprime, s'expose ;
- une difficulté à analyser, synthétiser une (la) pensée ;
- une difficulté à s'exprimer ;
- une difficulté à mettre à distance et à prendre du recul
- une difficulté d'écoute ;
- une difficulté à interpréter et à inférer ;
- une gêne à partager ses idées, sentiments, opinions ;
- une difficulté à faire le deuil de sa toute puissance et donc difficulté à chercher à comprendre, à aider plutôt que de conseiller, de dire "*ce qu'il est bon de faire, de penser, dans le soi-disant intérêt de l'Autre*".
- une difficulté à être soi, authentique dans un cadre professionnel, une difficulté à "*ôter le masque*"⁴, à ne pas jouer un personnage, un rôle... de composition ou de protection.
- ...

Donc un ensemble d'explications possibles concernant semble-t-il davantage la personne que le professionnel, sachant bien entendu, comme le répète souvent Mireille CIFALI, qu'il n'existe pas de clivage chez un individu entre le professionnel et le privé, les deux étant en intime interaction.

4. Et après ?

Des pistes... pour ne pas conclure

A la lumière de ces constats, nous pourrions nous autoriser à suggérer des pistes qui pourraient favoriser, faciliter davantage de participation et d'implication dans des dispositifs d'analyse de pratiques professionnelles, pistes qui permettraient à des personnes désireuses de développer leur "savoir analyser" (Robo, 2006) d'être plus présentes dans de tels dispositifs et dans l'acte d'analyse. Autrement dit et à nouveau en référence à Jacques Ardoino (1993, P 20-21), permettre à des personnes de devenir davantage acteurs et auteurs de leurs actes, pensée(s), parole(s)... dans une démarche d'analyse de pratiques.

Ces pistes conduisant inéluctablement vers un nécessaire travail de formation (auto – co – trans) pour accompagner chacun des participants dans une posture de professionnalisation utile au développement de son identité professionnelle et au façonnage d'une meilleure estime de soi. Certes une formation et un travail sur soi à destination de participants à de l'APP, formation pensée, structurée, organisée, instituée dans le dispositif lui-même comme c'est le cas dans les G.F.A.P.P. et non simplement

⁴ : Pour mémoire, *Persona* vient du latin *persona* (masque de théâtre, personnage)

une formation par imprégnation, osmose, mimétisme du simple fait d'être présent dans un dispositif d'APP. Une formation et un travail théoriques et techniques en même temps que psychiques favorisant une meilleure connaissance et un meilleur développement de soi pour se construire, s'anticiper différent. Ainsi, d'une part, une formation à la prise de parole, à l'écoute, à la synthèse, à la multiréférentialité, à la (re)formulation, au questionnement, à l'émission d'hypothèses, etc., et d'autre part une formation au contrôle de soi, à la gestion de ses résonances, de ses émotions, à la prise de recul réflexif, etc.

Au-delà de cette formation qui s'avère nécessaire, envisager aussi et peut-être prioritairement une formation de formateurs/animateurs de dispositifs d'APP compétents et utilisant, non pas une seule modalité, voire une "méthode" d'APP, mais sachant choisir, proposer, mettre en œuvre celle la plus, la mieux (?) adaptée à l'atteinte des objectifs visés, que ce soit, entre autres, le développement personnel/professionnel, l'acquisition de la compétence-clé qu'est le "savoir-analyser", l'acquisition de savoirs professionnels, la quête de réponses à des situations plus ou moins questionnantes, voire la résolution de problèmes rencontrés dans l'exercice de son métier...

"Je progresserai d'autant mieux que vous m'autorisez à régresser."

Bruno Bettelheim



Références bibliographiques

- Ardoino J., «L'approche multiréférentielle en formation et en sciences de l'éducation», *Pratiques de formation (Analyse)*, Paris, Université Paris VIII, n° 25-26/1993.
- Ardoino J., in *Encyclopédie Philosophique Universelle*, les notions philosophiques, dictionnaire, 2 T., PUF, Paris, 1990.
- Ardoino J., "Dialogue à plusieurs voies à propos du sujet", éditorial, *Pratiques de formation-analyses*, n° 23, "Pédagogie et psychanalyse", formation permanente, Université Paris VIII, PUV., Paris, 1992.
- Balint, M., *Le médecin, son malade et la maladie*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1960.
- Blanchard-Laville C. et Fablet D., *Analyser les pratiques professionnelles*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Kaufmann JC., *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996.
- Lemdani Belkaïd M., Travail biographique et formation clinique in *De la clinique: Un engagement pour la formation et la recherche* par Mireille Cifali, Florence Giust-Desprairies Bruxelles, De Boeck, 2006.
- Levine J., Moll J., *Je est un autre, Pour un dialogue pédagogie-psychanalyse*, Paris, E.S.F., 2000.
- Macrez-Maurel J., *S'autoriser à cheminer vers soi. Aurobindo, Jung, Krishnamurti*, Paris éditions Vega, 2004.
- Mosconi N. in Blanchard-Laville C. et Fablet D., *Sources théoriques et techniques de l'analyse des pratiques professionnelles*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Noël J.. *L'analyse des pratiques éducatives : Un cadre éthique et symbolique pour éduquer le regard de l'enseignant* in Blanchard-Laville C. et Fablet D., *ibid*, 1998.
- Robo P., *Savoir analyser sa pratiques professionnelle*, http://probo.free.fr/ecrits_app/ecrits_app.htm, 2006
- Watzlawick P., Beavin JH, Jackson D., *Une logique de la communication*, Paris, Seuil, 1972.
- Watzlawick P., *Sur l'interaction, Palo Alto, 1965-1974*, Paris, Seuil, 1981.
- Winnicott, D.W. *Jeu et réalité. L'espace potentiel*. Gallimard, 1971, 1975 traduction française.
- Winnicott D.W., *La mère suffisamment bonne*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2006.

DÉBUT



site <http://probo.free.fr>